

Annexe 7 : arbre décisionnel

Qui	Quoi	Comment
Médecin prescripteur	Rédige une demande de biopsie	Demande informatique
Radiologue interventionnel	Analyse la demande de biopsie Valide la faisabilité du geste	Modalité de guidage, Installation du patient, choix du matériel...
Radiologue interventionnel	Décision de l'inclusion dans le protocole de coopération	
Secrétariat de Radiologie Interventionnelle	NON Fixe le RDV et informe le patient par l'envoi d'une fiche explicative OUI Fixe le RDV sur des vacations dédiées aux délégués et informe le patient de sa possible inclusion dans le protocole de coopération	Documentation envoyé au patient (date et heure du RDV, explication du geste et conduite à tenir, prescription pour réalisation d'un bilan sanguin)

Annexe 7 : arbre décisionnel

Service ambulatoire	Accueil du patient pour sa biopsie Prise en charge du patient Accord du patient pour son inclusion dans le protocole de coopération NON OUI Réalisation du geste par le délégant Le délégué s'assure que le patient a bien compris toutes les informations, il complète de façon orale l'information du patient et trace son consentement dans le DPI. Si le patient ne présente pas de contre-indication à la délégation, il est pris en charge par le délégué. Réalisation d'un compte rendu de l'examen par le délégant accessible sur le dossier médical informatisé	Préparation du patient en tenue de bloc, vérification des documents nécessaires à la réalisation du geste Explication sur le déroulement de l'examen, vérification des documents
Manipulateur Radiologue et manipulateur		